

Pôle Santé Pays-d'Enhaut

1^{re} vaccination contre la Covid-19 au Pôle Santé du Pays-d'Enhaut

Mercredi 27 janvier 2021, une équipe mobile de vaccination cantonale s'est rendue dans les EMS du Pays-d'Enhaut, dont ceux du Pôle Santé, afin de vacciner les résidents et les professionnels de santé, selon les priorités établies par la Confédération.



Comme annoncé précédemment, il est prévu que le Pôle Santé du Pays-d'Enhaut ouvre un centre de vaccination dans les prochaines semaines. La pénurie de vaccins que connaît actuellement la Confédération ne permet pas pour l'instant de réaliser ce projet.

Mais, compte tenu de l'éloignement de notre région, le Canton a donné la possibilité à quelques médecins du Pays-d'Enhaut de vacciner au cabinet leurs patients les plus vulnérables. Ceux-ci sont personnellement contactés par leur médecin traitant depuis le début de la semaine.

Dans l'attente de nouvelles informations concernant la vaccination, nous rappelons à chacun/e l'importance de continuer à respecter les gestes barrières et de contacter notre centre de dépistage (026 301 90 71) dès les premiers symptômes suspects, afin de nous aider à contrôler au mieux l'épidémie.

Tous les albums d'Astérix le Gaulois ont dépassé 1,6 million d'exemplaires, le meilleur score revenant à «Astérix chez les Pictes» avec l'848'000. Le personnage créé en 1959 par Goscinny et Uderzo, et confié depuis 2011 au dessinateur Jean-Yves Ferri, reste un phénomène unique qui unit toutes les générations de lecteurs.

Le célèbre cascadeur français Rémy Julienne est décédé des suites du Covid-19, à l'âge de 90 ans. L'homme aux 1400 productions, Rémy Julienne, natif de Cepoy (Loiret), près de Montargis, a débuté dans le cinéma en 1964. Alors champion de France de motocross, il double Jean Marais sur le tournage de Fantômas.

Sa carrière s'étalera sur une cinquantaine d'années et lui permettra de doubler notamment Yves Montand, Alain Delon, Roger Moore ou encore Sean Connery. Il apparaîtra au générique de six James Bond, mais aussi des classiques du cinéma français: Le Mur de l'Atlantique (Marcel Camus), Le Solitaire (Jacques Deray), Le Cerveau, La Grande Vadrouille (Gérard Oury), L'Aventure c'est l'aventure (Claude Lelouch).

Renaturation de la Sarine à Rougemont

La première étape d'un projet permettant de redonner une dynamique naturelle à un tronçon de la Sarine à Rougemont a été réalisée l'année dernière par la Direction Générale de l'Environnement (DGE) – Division Eau du canton de Vaud, projet situé en rive droite, en amont du pont de la route des Verneys. Une «zone active en crue avec la formation d'une importante niche d'érosion» fait l'objet de mesures de



Photo : Nadine Hager

renaturation qui permettent au cours d'eau de retrouver sa largeur historique, favorisant ainsi la reconstitution de milieux naturels devenus rares en Suisse tout en assurant la protection des berges.

Depuis bien longtemps, des gabions étaient déjà présents dans la zone pour limiter le phénomène d'érosion sur plus de 200 m. Ces aménagements étant effondrés ou en mauvais état, la DGE-Eau a dû prévoir de nouvelles mesures de protection en 2016. En plus d'une protection contre les crues, les mesures mises à l'enquête en 2017 devaient également permettre d'améliorer la qualité environnementale de la Sarine et d'assurer le respect des nouvelles réglementations sur l'espace cours d'eau. A cet endroit, la Sarine est classée dans un biotope d'importance cantonale et possédant une largeur de lit supérieur à 15 m, elle est également reconnue comme étant un «grand cours d'eau».

La carte historique de 1890 et les images aériennes de 1946 montrent déjà la présence de zones actives en crue, zones de replat où le cours d'eau, large d'environ 45 m présentait une forte dynamique avec le développement de méandres et de bras secondaires. A ce même emplacement aujourd'hui, la largeur de la Sarine n'est plus que de 20 m. Des travaux de canalisation réalisés dès les années 1950 en sont la cause. Le terrain situé en rive droite de la Sarine a été remblayé de matériaux de divers types afin de niveler le terrain en bordure de la Sarine pour permettre son exploitation (pâturage). Des sondages effectués

dans la zone en 2016 ont permis de confirmer la présence d'une ancienne décharge.

Afin d'agir contre le risque de crues et de freiner le phénomène d'érosion à cet endroit, le projet de renaturation prévoit que la Sarine puisse reprendre sa largeur historique d'environ 40 à 43 m (ce qui correspond à la limite d'érosion tolérée).

Les travaux de renaturation sont prévus en plusieurs étapes, les deux premières ont été terminées à l'automne 2020 :

1. Assainissement de la zone de décharge touchée par le projet : excavation, tri granulométrique, analyse chimique, stockage et évacuation des matériaux.
2. Plantation d'une haie de saules et d'arbres de moyenne hauteur à la largeur de la rive définie à environ 43 m. En attendant que la haie développe un système racinaire suffisamment ancré dans le terrain, une mesure d'urgence de protection de la berge droite a été réalisée avec des enrochements libres. Ceux-ci seront par la suite enlevés.
3. Elargissement naturel de la Sarine pour réduire son débit. Une fois que la haie offrira une protection et un renforcement de la berge droite suffisant contre l'érosion (>2023), elle sera laissée sans protection à disposition de la Sarine pour son développement morphologique naturel. A noter que la superficie totale de l'élargissement est de 5130 m² et concerne deux parcelles que le canton a rachetées.

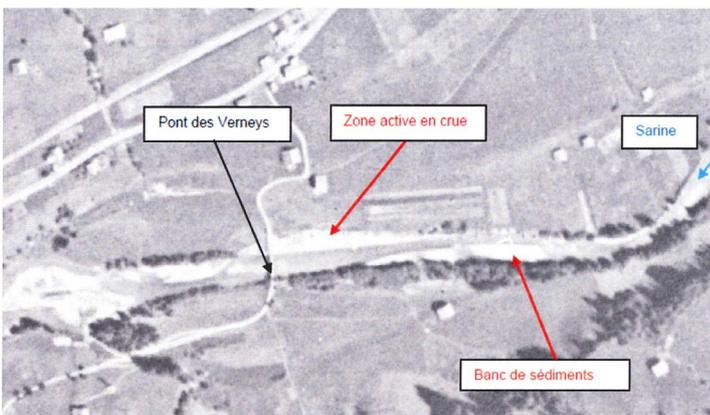


Image aérienne présentant la situation du cours d'eau de la Sarine en 1946 avec la zone active en crue et les bancs de sédiments déposés. Photo issue du mémoire technique du projet d'ouvrage de la DGE-Eau du canton de Vaud.

4. Protection éventuelle de la rive gauche en amont du pont des Verneys. Selon l'évolution de la Sarine en rive droite, un renforcement local de la haie sera à prévoir si le cours d'eau divague au-delà de la limite d'intervention.

Adaptation d'un article de Sonja Wolf publié par l'Anzeiger von Saanen le 10 novembre 2020.